



Montreuillois-Ternois,

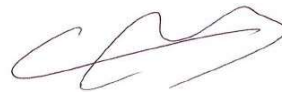
**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,  
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département du Pas-de-Calais.

Le 21 février 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Fresko', written in a cursive style.

Signé électroniquement par  
Cedric FRESKO, par délégation de  
Stephane DELPLANQUE  
Directeur de la maison du Département  
aménagement et développement territorial  
du Montreuillois-Ternois